**Relevé de discussions du Conseil de l’ED DSP  
26 janvier 2023**

**Etaient présents :**

*Frédéric ALLAIRE*, représentant pour le site de Nantes (CDMO)

*Romain BENETEAU*, représentant des doctorants

*Gaétan CLIQUENNOIS*, représentant pour le site de Nantes (DCS)

*Léo FREMONT*, représentant des doctorants

*Elise GUILLET*, représentante pour le site d’Angers (gestionnaire)

*Joël HAUTEBERT*, Directeur-Adjoint de l’ED DSP pour le site d’Angers

*François HOURMANT*, représentant pour le site d’Angers (Centre Jean Bodin)

*Audrey LEBOIS*, représentante pour le site de Nantes (IRDP)

*Mylène LE ROUX*, Directrice de l’ED DSP

*Alix MARCHAUD*, représentante suppléante des doctorants

*François PEAN*, représentant suppléant des doctorants

*Loïs RASCHEL*, personnalité extérieure

*Sabrina ROBERT-CUENDET*, Directrice-Adjointe de l’ED DSP pour le site du Mans

*Sylvie ROUSSEAU,* représentante pour le site de Nantes (gestionnaire)

*Aurélie LARDEUX-PAIN,* représentante du Collège Doctoral

**Etaient excusés :**

*Emmanuel CHENEVAL*, personnalité extérieure

**ORDRE DU JOUR**

1. Présentation de la nouvelle ED DSP Pays de la Loire
2. Présentation et validation des membres extérieurs du Conseil de l’ED
3. Approbation du CR du conseil du 29 septembre 2022
4. Confirmation des membres de la direction
5. Désignation des membres de la commission des thèses et de la commission de détection des contrefaçons
6. Approbation du RI de l’ED
7. Bilan sur la campagne de soutien aux doctorants
8. Adoption du budget prévisionnel pour l’année 2023
9. Présentation de l’offre de formations
10. Projet de Master Class
11. Vie des sites
12. Questions diverses

***Début de la séance : 14h00***

1. Présentation de la nouvelle ED DSP Pays de la Loire

Présentation de la nouvelle école Doctorale DSP Pays de la Loire à l’intention des nouveaux membres du conseil puisque la présentation avait déjà été faire lors du dernier conseil qui était un conseil préfigurateur incomplet puisque l'élection des doctorants n’avait pas eu lieu. Il manquait aussi les membres extérieurs.   
Concernant les institutions il y a une direction avec une directrice, Mylène Le Roux qui est assistée de deux directeurs adjoints, Sabrina Robert-Cuendet et Joël Hautebert.

Cette direction se réunit régulièrement en bureau et notamment pour préparer Les conseils qui sont réunis 3 ou 4 fois dans l'année.

Le conseil de l'école doctorale DSP est constitué de 17 membres, l'équipe de direction, cinq représentants des cinq laboratoires, 3 représentants du personnel BIATSS, 3 doctorants titulaires + 3 doctorants suppléants qui ont été élus en décembre et 3 membres extérieurs.

**Les prochains conseils auront lieu les 4 mai et 12 juillet.**

2. Présentation et validation des membres extérieurs du Conseil de l’ED

Les personnalité extérieures suivantes sont proposées :

* Me Emmanuel Cheneval - avocat à Nantes, docteur en droit
* Me Jonathan Proust - avocat au Mans, docteur en droit
* Loïs Raschel - substitut général Cours Appel d'Angers, docteur en droit

Ce point est adopté à l’unanimité

3. Approbation du CR du conseil du 29 septembre 2022

Le compte rendu du 29 septembre 2022 est adopté à l’unanimité

4. Confirmation des membres de la direction

*Mylène LE ROUX*, Directrice de l’ED DSP

*Joël HAUTEBERT*, Directeur-Adjoint de l’ED DSP pour le site d’Angers

*Sabrina ROBERT-CUENDET*, Directrice-Adjointe de l’ED DSP pour le site du Mans

Ce point est adopté à l’unanimité

5. Désignation des membres de la commission des thèses et de la commission de détection des contrefaçons

**La commission des thèses** existait déjà dans l'ancienne école doctorale.

Elle étudie les demandes d'inscription en doctorat de personnes qui n’ont pas un parcours universitaire classique, et notamment, d'étudiants qui ont validé un master 2 à l'étranger hors Union européenne et qui demandent à intégrer l’école doctorale.

La commission peut aussi se réunir lorsque la mise en place d’un jury de soutenance soulève des difficultés particulières, elle est alors saisie par la direction de l'école doctorale.

En définitive, elle intervient pour examiner des dérogations ou des points particuliers.

Après discussions, il est décidé que cette Commission des thèses sera constituée par les membres du Bureau.

**La Commission de détection des contrefaçons** est une nouvelle commission qui figure dans le règlement intérieur. Ce n'est pas une obligation mais une instance que l’école doctorale souhaite mettre en place suite à des cas de plagiat qui ont pu toucher, notamment, la faculté de droit de Nantes.

Cette commission, composé de deux ou trois personnes, sera chargée de passer les thèses au détecteur de plagiat (logiciel « compilatio ») de façon aléatoire, avant les soutenances.

Ce détecteur de plagiat remet un rapport avec un pourcentage de contrefaçon qu’il estime et qu’il faut ensuite analyser. Ce qui peut être détecté comme de la contrefaçon peut être en réalité des passages de textes qui sont reproduits, mais entre guillemets....

Si cette commission venait à détecter une contrefaçon ou quelque chose qui l'interpelle, son rôle consiste à avertir la direction de thèse avant la soutenance, éventuellement les rapporteurs.

Après discussions, il est décidé que cette Commission de détection des contrefaçons sera constituée par les membres du Bureau.

Ce point est adopté à l’unanimité

6. Approbation du RI de l’ED

Il s'agit d'approuver le règlement intérieur de l'école doctorale qui a été écrit à partir d'un modèle fourni par le Collège doctoral et adapté, sur certains points, aux spécificités de l'école de l’école doctorale DSP. Ce règlement intérieur prend en compte le nouveau périmètre régional, les nouvelles institutions, notamment la direction, les modalités de désignation et de fonctionnement du Conseil de l'école doctorale.

Le règlement intérieur intègre aussi le nouvel arrêté de 2016 modifié en 2022 relatif aux études doctorales.

La volonté de cet arrêté est de lutter contre le harcèlement moral, sexuel et contre les discriminations dans le cadre des relations entre le doctorant et sa direction.

Cet arrêté conduit aussi à des modifications de la composition des CSI (Comité de Suivi Individuel), notamment en lien avec cette volonté de lutter contre les risques de harcèlement. Le CSI n’a pas pour rôle la résolution des conflits mais doit s’il en détecte en faire état auprès de la direction de l'école doctorale ou auprès d'autres institutions qui sont qualifiées pour les traiter.

Les CSI seront maintenant composés de deux membres, l'un qui doit être spécialiste ou en lien avec le domaine de la thèse et le second non spécialiste. L’un des deux doit être un membre extérieur à l'établissement.

Le CSI doit aussi se réunir obligatoirement avant l'inscription en 2e année ce qui n'était pas le cas auparavant puisqu’il ne se réunissait qu’à la fin de la 2e année pour le passage en 3e année. Aujourd'hui, les CSI doivent se réunir tous les ans, y compris la première année. Autre changement, désormais, ces entretiens annuels, qui ont lieu courant mai, juin sont organisés sous la forme de 3 étapes distinctes : entretien avec tous les intervenants, puis le doctorant sans la direction de thèse et enfin la direction de thèse sans le doctorant.

Ce règlement intérieur est adopté à l’unanimité

7. Bilan sur la campagne de soutien aux doctorants

Un budget concernant cette campagne avait été adopté lors du précédent Conseil :

* mobilité internationale 900€
* mobilité nationale 300€
* soutien aux initiatives des doctorants 300€ + 700€ du budget « réunion de rentrée et autres réunions» (non utilisé et reporté)

Toutes les aides sollicitées ont été accordées sauf une jugée excessive et appuyée sur un projet non abouti.

La deuxième campagne de financement aura lieu courant mars 2023.



8. Adoption du budget prévisionnel pour l’année 2023

**Recettes :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Catégorie | Calcul | Totaux |
| Dotation 2023 calculée sur les inscrits en D1 + D2 + D3 | 100 € X 97 doctorants | 9 700 |
| Report budget 2022 | 3233 | 3 233 |
| Total général |  | **12 933€** |

**Dépenses :**

|  |  |
| --- | --- |
| Postes de dépense | Montant prévisionnel |
| Formations doctorales | 3 350 € |
| Aide à la mobilité internationale des doctorants | 2 700 € |
| Aide à la mobilité nationale des doctorants | 900 € |
| Soutien aux initiatives des doctorants (colloques, associations, etc) | 1000 € |
| Master Class | 3 433 |
| Conseils, réunions | 800 € |
| Rentrée des doctorants | 150 € |
| Equipement, fournitures, fonctionnement | 600 € |
| TOTAL | 12 933 € |

Pour rappel, les établissements abondent de 200€ par Doctorant. La moitié va au Conseil doctoral et l'autre aux écoles doctorales. Seuls les doctorants inscrits en année 1, 2 et 3 sont comptabilisés.

Entre septembre et décembre le budget était de 3 233€ et pour l’année 2023 il est de 9 700€.

Etant donné qu’aucune dépense n’a été engagée sur la fin 2022, le budget 2022 a été reporté sur celui de 2023.

Il est proposé de garder ce budget de 3233€ pour la future mise en place des Masterclass qui seront mutualisées avec la Bretagne.

Le budget est adopté à l’unanimité

9. Présentation de l’offre de formations

Le catalogue de formation est en cours de construction. Globalement, un certain nombre de formations reste mutualisé avec la Bretagne pour avoir un catalogue plus large. Des formations, comme celle à l’Anglais, auront lieu uniquement en présentiel mais certaines seront en format hybride. Les doctorants qui se trouvent dans la ville où se déroule la formation devront absolument être en présentiel pour que les heures soient validées alors que les doctorants des autres sites pourront la suivre en visio.   
Toutes les inscriptions s’effectuent sur Améthis au fur et à mesure de l’ouverture des formations.  
S'agissant des formations obligatoires (éthique et science ouverte), il n’y a aucun minimum d’heures à respecter.

10. Projet de Master Class

A ce jour, rien n’est pas défini, ni la date, ni le lieu. Cet événement sera mutualisé avec la Bretagne mais ce sont les Pays de la Loire qui l’organiseront. Ce sujet est en cours de réflexion.

11. Vie des sites

Sur le site du Mans la réunion de rentrée aura lieu fin janvier.

Sur Angers la réunion de reprise a eu lieu au mois de novembre. De plus, Les soutenances annoncées n’ont pas toutes eu lieu dans les délais impartis.

Celle de Nantes s’est tenue le 24 novembre 2022.

12. Questions diverses

Pour rappel, le relevé des formations validées dans Lunam qui n’apparaissent pas dans Améthis peut être demandé par mail à l’adresse [ed-dsp@doctorat-paysdelaloire.fr](mailto:ed-dsp@doctorat-paysdelaloire.fr)

Suite à l’envoi d’un mail du Collège Doctoral concernant les CSI, il faut que l'école doctorale fixe le cadre de la prochaine campagne. Ce point ne devant pas être acté en conseil, c’est le directeur ou la directrice de chaque ED qui transmettra directement son paramétrage.

Est évoqué un projet au sein du laboratoire DCS en lien avec la réponse à un appel d’offre qui aboutirait à l’organisation d’un colloque tous les deux ans. Deux doctorants participent et seront impliqués dans l'organisation du colloque. Des partenaires ont déjà accepté comme Birmingham, Florence, Murcia et en attente de réponse pour Kiev et Cologne. Par la suite, DCS réalisera un appel à communication et le colloque, si la réponse à l'appel est retenue, devrait être organisée en 2024.

Le laboratoire DCS souhaiterait revoir la répartition des contrats doctoraux, peut être en fonction du nombre de doctorants rattaché au laboratoire. Ce point sera étudié lors du prochain conseil du mois d’avril.

***Fin de la séance : 17h00***